

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3047

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 3, substituer au mot :

« assurées »

les mots :

« personnes assurées ayant leurs menstruations »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 13 et 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Ecologiste vise à ne pas exclure les hommes transgenres et les personnes LGBTQ+ menstruées concerné·e·s par cet article. Il propose ainsi une rédaction inclusive de l’article 19. Il tient également compte des recommandations réalisées en commission visant à ce que cette écriture plus inclusive n’ouvre pas la porte à des utilisations frauduleuses de la part de personnes non concernées par les menstruations.

Il convient en effet de rappeler que certains hommes transgenres et personnes non-binaires et LGBTQ+ peuvent également avoir leurs menstruations. Il serait alors injuste d’exclure ces personnes

de ce dispositif dans un contexte où les personnes transgenres sont particulièrement victimes de conditions de vie précaire, aggravées par la persistance de discriminations et violences transphobes dans tous les domaines. Ainsi, 64% des personnes transgenres vivent sous le seuil de pauvreté et 33%

doivent se contenter de moins de 600€ par mois, selon une enquête de l'association Flirt de 2021.

Les protections menstruelles n'ont, d'ailleurs, pas échappé à l'augmentation drastique des produits de premières nécessités. Les boîtes de serviettes hygiéniques ont ainsi augmenté en moyenne, toutes marques confondues, de 25 centimes depuis mars 2022. Quant aux tampons, leur prix a grimpé de 30 centimes par boîte.

Nous appelons donc à ce que la promotion de la santé menstruelle visée par cet article ne soit pas excluante des hommes transgenres et personnes LGBTQ+ concerné·e·s par les règles.